



LES ALIÉNÉS

DEVANT L'OPINION ET DEVANT LA LOI

Aperçu philosophique et critique sur Je nouveau

Projet de Loi

UN projet de loi sur les aliénés, élaboré sous les auspices du gouvernement, vient d'être adopté au Sénat après avoir subi l'épreuve d'une seconde lecture. Le besoin s'en faisait-il sentir? Cela paraît douteux si l'on s'en rapporte aux éloges prodigués dans le rapport à la loi de 1838, qui a réglé jusqu'à présent la matière. Néanmoins, malgré cette apologie bien méritée, du reste, la nouvelle réglementation comporte des dispositions et des changements qui en modifient profondément l'économie.

La principale et presque la seule préoccupation qui a présidé à ce travail très étudié, porte sur les atteintes à la liberté individuelle que peuvent subir les aliénés, rejetant sur un plan secondaire et effacé, la question capitale cependant, des soins dus à la maladie.

Le législateur a subi évidemment l'influence des préventions répandues aujourd'hui, et qui, depuis une vingtaine